L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 15 JUILLET 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 27.] LOI

Pour transférer du fonds général au "Suspense account," au Bureau de l'auditeur, la somme de cinq cent quatre-vingt-sept 58|100 dollars et en affecter le paiement aux parties à qui elle appartient.

Attendu que le — jour — 1889, le collecteur de taxes de la paroisse Avoyelles a vendu par erreur, comme propriété de quelques contribuables délinquants, certaines terres dans la paroisse Avoyelles, appartenant autrefois aux mineurs Trist, petits-enfants de J. A. D. Torrend et de Mme George Sauvé; et

Attendu que les acquéreurs de ces terres avaient payé audit collecteur de taxes, et ledit collecteur à l'auditeur des comptes publics, la somme de cinq cent quatre-vingt-sept 58|100 dollars, et

Attendu que, comme dans l'affaire instituée par l'avocat-général, au nom de l'Etat, la Cour Suprême de l'Etat, a récemment, savoir: le jour de mai, 1892, déclaré que ces mêmes terres appartenaient à l'Etat et ajouté à son décret ces mots: "mais l'équité exige que l'effet de ce décret soit suspendu et que l'Etat ne touche à rien jusqu'à ce que le prix d'achat ait été restitué aux défendeurs, et il est ordonné;" et

Attendu que l'auditeur d'Etat a par erreur transféré au fonds général, après le décret ci-dessus rendu par la Cour Suprême, la somme susmentionnée de $587 58, qu'il avait reçue et placée au "Suspense account" jusqu'au 16 mai 1892.

En conséquences, dans le but de restituer ladite somme à ses propriétaires et de faire bénéficier l'Etat le décret ci-dessus rendu par la Cour Suprême,—

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'auditeur des comptes publics soit autorisé (et il en reçoit l'ordre) à transférer du Fonds général au "Suspense account" de son bureau la somme de cinq cent quatre-vingt-sept 58,100 dollars. Il lui est en outre enjoint d'émettre son Warrant pour ladite somme ainsi placée au "Suspense account," en faveur de la personne (ou des personnes) qui a acheté, à la vente faite par le collecteur de taxes d'Avoyelles les terres décrites dans les considérants ci-dessus.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 27.] LOI

Fixant le traitement de l'assistant-médecin à la station de quarantaine du fleuve Mississipi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'à partir du passage de cette loi, le traitement annuel de l'assistant-médecin à la station de quarantaine du fleuve Mississipi sera de trois mille dollars, payable en sommes mensuelles ainsi que le pourvoit maintenant la loi.

Sec. 2—Il est en outre décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de celle-ci, sont, par les présentes, abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 32] LOI

Pour remettre à la Société de la Louisiane qui a pour mission de prévenir toute cruauté à l'égard des enfants, les amendes qui proviendront des poursuites instituées par ladite société.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toutes les amendes, pénalités ou confiscations imposées ou perçues en raison de la violation d'une loi quelconque actuellement en vigueur ou qui pourrait être passée, ayant trait aux enfants, les soumettant de quelque façon que cela soit, devront être payées sur demande à la Société incorporée de la Louisiane qui a pour objet d'empêcher la cruauté à l'endroit des enfants, dans tous les cas où les poursuites seront instituées et dirigées par ladite Société.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci sont, par les présentes, révoquées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 83] LOI

Pour prescrire des membres artificiels achetés aux citoyens de cet Etat qui ont perdu un ou des membres au service militaire des Etats Confédérés.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sommes suivantes ou telles parties qui en seront nécessaires, soit, par les présentes, allouées, à prendre des fonds ci après indiqués, et provenant des revenus des années désignées, pour fournir des membres artificiels solides aux citoyens de cet Etat qui ont perdu les leurs au service militaire des Etats Confédérés. Lesdites sommes proviendront et seront déboursées ainsi qu'il est indiqué ci après :

Du Fonds Général de l'année 1892, la somme de six mille dollars ($6,000).

Du Fonds Général de l'année 1893, la somme de neuf mille dollars ($9,000).

Sec. 2—Il est, en outre, décrété, etc., Que la liste de ceux qui doivent bénéficier de cette loi, actuellement au bureau de l'Adjudant-Général de cet Etat, liste qui pourra être modifiée par l'Adjudant-Général en y ajoutant les noms d'autres soldats dont les titres lui seront démontrés, ou en en supprimant les noms de ceux qui seront morts, lui servira quant au nombre et à la qualité des membres à fournir par l'Etat.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que l'Adjudant-Général de l'Etat, sous la direction du Gouverneur, est autorisé à conclure un contrat pour la fabrication desdits membres conformément aux dispositions des lois en vigueur. L'Adjudant Général a, en outre, le pouvoir, sous la direction du Gouverneur, d'adopter tous les règlements qui pourront être nécessaires pour la mise à exécution des dispositions de cette loi. Il pourra nommer un inspecteur de membres artificiels, s'il le croit urgent; il lui indiquera ses devoirs et fixera sa compensation qui n'excédera pas cent dollars ($100) par an, compensation qui sera payée de la susdite allocation sur son propre mandat.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que les reçus de ceux qui bénéficieront de cette loi, donnés conformément aux exigences de la section 4 de la loi No 69, session de l'année 1880, et les certificats émis conformément aux dispositions de la section 3 de la même loi lorsqu'ils auront été acheminés dans les parties de la Louisiane qui a pour objet d'empêcher la cruauté à l'endroit des enfants, dans tous les cas où les poursuites seront instituées et dirigées par ladite Société.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci sont, par les présentes, révoquées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 84] LOI

Pour accorder un délai de cinq ans à Mme Caroline Bienville, veuve de Jean Baptiste Conti, Dupré et Gayoso, pour payer la somme de $500 due à l'Etat par ledit Conti, Dupré et Gayoso, et pour ordonner la radiation de l'hypothèque légale de l'Etat sur les biens de ladite succession.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de $500 due à l'Etat par Conti, Dupré et Gayoso, et pour laquelle Mme Caroline Bienville, veuve de Jean Baptiste Conti, Dupré et Gayoso, a donné son billet à ordre, soit et est par les présentes accordé un délai de cinq ans pour le paiement de ladite somme, à partir du 1er janvier 1892, et que l'hypothèque légale de l'Etat sur les biens de ladite succession soit et est par les présentes radiée.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci sont, par les présentes, abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 29] LOI

Pour amender et déroger à nouveau la section 5 et la section 8 de la loi 81 de 1888.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 5 de la loi 81 de l'année 1888 est amendée et déorgée à nouveau dans le langage suivant :

Section 5—Que la durée du mandat des membres des Bureaux d'Ecoles et des Surintendants dans les paroisses sera de quatre années à partir du jour de leur nomination. Toutes les vacances se produisant dans les Bureaux d'Ecoles de paroisses durant les intervalles entre les réunions du Bureau d'Education d'Etat seront remplies par le gouverneur dont les nominations seront ratifiées par ledit Bureau d'Etat à sa première réunion régulière ; à la condition que ces officiers des Bureaux d'Ecoles de paroisse prennent le serment d'office usuel, lequel serment sera enrégistré au bureau du Surintendant de l'Education Publique de l'Etat.

Sec. 2—Il est en outre décrété, etc., Que la section 8 de la même loi est amendée et déorgée à nouveau dans le langage suivant :

Section 8—Pour négligence de devoir ou malfaisance dans l'exercice de ses fonctions le Gouverneur pourra destituer un ou plusieurs membres des Bureaux de Directions des Ecoles de paroisses, sujet à la ratification du Bureau d'Education d'Etat. Et pour une raison valable le Bureau de Direction des Ecoles de paroisses aura le pouvoir de destituer le surintendant de paroisse de l'Education publique, mais celui-ci pourra en appeler au Bureau d'Education d'Etat; à la condition que son appel soit fait dans les dix jours qui suivront sa destitution. L'appel n'affectera pas l'action du Bureau, tant qu'il sera pendant; mais le surintendant de paroisse sera réintégré dans ses fonctions et le Bureau d'Etat décide qu'il a été destitué sans motif, et infirme la décision du Bureau d'Ecoles de paroisse.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 1er juillet 1892
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
L. F. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 30] LOI

Pour déduire et punir le délit de voler, conduire ou faire travailler un cheval, un mulet, ou un des bestiaux appartenant à une autre personne et sans le consentement de celle-ci.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que quiconque, illégalement ou malencontreusement, prendra pour les monter, les conduire ou les faire travailler un cheval, un mulet, un ou des taureaux, la propriété d'une autre personne, sans le consentement de celle-ci, se rendra coupable d'un méfait, qui, s'il est prouvé, vaudra à l'auteur une amende de cinquante dollars ou une incarcération n'excédant pas soixante jours, ou toutes deux pénalités, à la discrétion de la cour.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Par son pouvoir curatif hautement extraordinaire, la Salsaparille d'Ayer est le remède pour le sang, le meilleur et le plus économique.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

WEST END.

Le soirée d'hier a été un succès complet et succès qui aura du retentissement, puisqu'il a été obtenu devant un auditoire des plus nombreux.

Nous en félicitons d'autant plus cordialement les artistes et la compagnie du chemin de fer que les jours leur ont été peu favorables depuis bien des semaines; une longue série de pluies a eu pour résultat une série de recettes à peu près nulles.

Il est vraiment temps que la revanche vienne. Nous espérons bien qu'elle sera complète aussi. Environ six semaines d'exploitation restent encore, et le passé nous est un sûr garant des programmes à venir. On redoublera de soins pour que la composition en soit attirante et que le public entende toute une suite de pages favorites, empruntées à toutes les écoles, à toute les guerres.

Il faut hâter dans le mois d'aujourd'hui les compositions que voici : Ouverture de *Fra Diavolo*, Auber ; quatre morceaux faciles : Pause sur la *Mascotte*, Audran ; l'autre sur *Boccace*, Suppé ; la troisième sur la *Jolie*, Ralévy, et la quatrième sur le *Miltedo*, Sullivan ; Ouverture de *La Bohémienne*, Balfe ; Air de bravoure du *Trouvère*, Verdi, arrangement de Boulet, solo de trombone, exécuté par M. Vic. Richard ; deux solos de cornet, par M. Armand Vezzay : *Thédiet chord*, Ballivian ; *Folles de Cassart*, Arbon.

On commencera à six heures. Le programme comprend quinze numéros.

A votre santé!

La reine Victoria a envoyé, entre autres choses, au roi et à la reine de Danemark, pour leurs noces d'or, un petit baril de whiskey de Lochnagar, vieux de vingt ans.

DR. PRICE'S Cream Baking Powder.
Recommandée dans des millions de familles. Les premières de toutes depuis 40 ans.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1892.
Admissions pour la Louisiane—Temps généralement beau, vents du sud.

Température en 24 juillet 1892.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticien
No 145 rue du Canal.

Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin..... 84	26
Midi..... 86	27
3 P. M..... 88	29
6 P. M..... 86	27

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

William Muller à Mlle Dora Seeger.
Octave Bernaille à Mlle Mary L. Chambers.
Joseph Lamour à Mlle Laura Babet.

Naissances.

Mme John S. Beckman, rue Gayoso.
Mme Charles Petrier, rue Ella.
Mme James Gennaro, rue Ella.

Décès.

Elizabeth Woebock, 58 ans, 25 rue Hermann.
Gertrude Estelle Kent, 13 mois, 6 rue Delaronde.
Walter R. Steinkraueler, 14 mois, 93 1/2 rue Market.
Paul Fisher, 67 ans, 45 rue Kerlerec.
Agusta Vincent, 15 mois, 9 rue Villere.
V. Guerra, 4 mois, 6 rue Roman.
Ernest Auguste, 16 ans, 23 rue Nouveau St-Bernard.
Miss Catherine McDonald, 27 ans, Hôtel Dieu.
Mme Daniel Kelly, 43 ans, 4625 rue Decatur.
Samuel Aron, 39 ans, 227 rue Canal.
Louis Herzing, 17 mois, coin Upperline et Constance.
Alice Lane, 19 ans, coin Girod et Franklin.
C. W. Baker, 2 ans, 33 1/2 rue Montégut.
Edmund Culligan, 73 ans, 23 rue St-Thomas.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Mme D. Rogers à Mme J. Morel, deux terrains bornés par les rues Esplanade, Dauphine, Bourbon et Conti, $7,000.

Mme V. Falgoux à Mme C. Gesella, un terrain borné par les rues Prytania, Perrier, Général Taylor et Constantinople, $15,000.

F. Blessy à Mme C. Gesella, une terrain dans la même île, $2,500.

Mme F. Young à E. Bres, deux terrains bornés par les rues Prytania, Upperline, Bordeaux et St-Charles, $6,500.

T. Hammer et al à J. Baker, un terrain borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, $500.

E. Dazet à E. Martin, un terrain borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Galvez, $2,000.

Cour Civile de District.—A. Dei Nodal demande l'émancipation.

Mme Sam. Manly contre Veuve Hy Beeby, en partage.

Bryant & Mathews contre Thos Egan Jr, pour $1,500.

P. E. Angelovich contre la St-Mary Vegetable Market Co., pour $450.

Cour Criminelle.—Section A.—Geo. McKenzy, larcin, 6 mois.
Wm. Clemets, attaque, 3 mois.
E. Morris, attaque, 3 mois.
Wm. Gay, attaque $20 ou 2 mois.
J. Brody, attaque, 2 mois
N. Fields, attaque, $20 et 3 mois.
W. C. Walton, larcin, 6 mois.
Geo. Mason, détournement, 1 an.
Eddie Thomas, attaque, $25 et 3 mois.

Section B.
E. Dorsey et Willie Watson, voies de fait. Ordonnance de non lieu.

Autopsie.—Le coroner, Dr Seeman, a été appelé hier à faire l'autopsie d'un nègre mort dans des circonstances regardées comme étranges, avant que la cause du décès ait été découverte par le coroner.

Le nègre, étant ivre s'était disputé avec M. H. Henschen, coin Union et Roman.

Il l'avait provoqué et allait se jeter sur lui lorsque M. Henschen lui envoya un coup de poing qui l'arrêta net. Subitement saisi, le nègre se réfugia dans une remise située dans la cour où la querelle venait d'avoir lieu, et il y a été trouvé mort hier matin.

Les agents avaient immédiatement arrêté M. Henschen, mais il a été relâché, l'autopsie ayant prouvé que la mort avait été causée par un caillot de sang qui par suite de la chaleur ou de l'agitation produite par la colère, s'était logé dans le cerveau.

Mesures préventives contre le choléra.—M. Walter Wyman, Surintendant en service des Hôpitaux de Marine des Etats-Unis, a adressé aux Collecteurs des Douanes, aux membres des Corps Médicaux et Sanitaires, etc., une circulaire dans laquelle, il ordonne que vu la présence du choléra en Europe, les navires venant des régions infectées ne soient admis dans les ports Américains, sans un certificat émané du Consul, d'un officier sanitaire du service des Hôpitaux de Marine ou d'un officier de Quarantaine, pour faire désinfecter les dites navires et leur contenu, selon les règlements ordinaires, à savoir :

Désinfection des navires :

Par le bi-chlorure de mercure, l'acide sulfureux ou la vapeur. En outre, lavage à l'eau de mer, etc.

Désinfection des effets, marchandises, etc.

Une ou plusieurs des méthodes suivantes seront employées :

Eau bouillante pour moins d'une heure.

Exposition à la vapeur à 115° centigrades ou 239° Farenheit, et dans le vide.

Pour les objets de literie et les vêtements les deux méthodes doivent être employées :

Exposition, de 6 heures au moins, à l'ac de sulfureux, par combustion d'un même 3 livres de soufre en bâtons pour un espace de 1000 pieds cubes.

Exposition de 6 heures au moins aux vapeurs d'acide sulfureux anhydré. Solution d'acide phénique dans la proportion de 2 0|0. Cette dernière méthode peut être appliquée aux cuirs, malles, valises, chaussures, etc.

Vol d'un cheval.—Le sergent Dogbt a arrêté, à Algar, un nègre du nom de W. Pegg qui proposait un cheval à M. Simpson pour la somme de $16. L'agent, pris de justes soupçons à l'égard de la provenance de l'animal, a questionné le nègre qui n'a pu donner sur ses titres de propriété des explications satisfaisantes. Le cheval avait en effet été volé sur la plantation Ames, paroisse Jefferson.

Blessée.—Hier soir, entre 7 et 8 h., Alphonsine Lesiere, âgée de 14 ans, a rendu visite à sa mère, rue Ste-Anne, No 295, et en a reçu au-dessus de l'œil une blessure infligée avec un broc en verre. Cet acte a été motivé par le refus de la jeune fille d'obéir à sa mère. Celle-ci a été arrêtée et la blessée a reçu les soins que nécessitait son état.

Voies de fait. — Tandis que le steamship *Wanderer*, parti du pied de la rue du Canal à 9:30 heures du matin, se trouvait à neuf milles en aval de la Nouvelle-Orléans, deux matelots nommés Martin Clark et Harry Mateky, ont attaqué le second M. Hood, et le capitaine René. Le bateau est revenu immédiatement à la Nouvelle-Orléans et les deux individus ont été arrêtés.

Déraillement.—Mercredi matin, à 10 h. un train spécial de Queen & Crescent Road a déraillé à Lambertsen, Miss., à 74 milles de la Nouvelle-Orléans.

Le train se composait de 15 wagons chargés, à destination de la Nouvelle-Orléans. On pense que l'accident a été causé par la rupture de l'axe d'une des roues. Seul, le chauffeur a été légèrement blessé.

La plupart des wagons ont été démolis et la locomotive a été fort endommagée. On a envoyé immédiatement des ouvriers sur le lieu de l'accident, et à 4 heures de l'après-midi la voie était de nouveau déblayée et la circulation rétablie.

Arrestation.—Les detectives ont arrêté Louis Chapila, l'individu qui avait volé pour $25 d'outils à un ouvrier travaillant chez MM. Kurzbaedt & Bienvenu.

Chute.—A 1 heure de l'après-midi, Mme Donnally, demeurant au No 64 de la rue Ste-Marie, passait au coin des rues Fulton et Deauxhomme, quand elle est tombée et s'est légèrement blessée au front et à la figure. Elle a été ramenée chez elle par son mari.

Fire Board.—Le meeting des membres du Fire Board n'a pas eu lieu hier soir à 7 heures 30, faute de quorum.

MM. De Grange, Kuhnar, Meister, Pilot, Vellman, le secrétaire Pollard, le chef O'Connor et le Dr Callan étaient présents.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le successeur de M. Carnot[illegible].

Paris, 14 juillet—La nomination de M. Burdeau, comme ministre de la marine, en remplacement de M. Carnigue, est annoncée officiellement.

A St-Gervais-les-Bains.

Paris, 14 juillet—Les corps de beaucoup de ceux qui ont péri à St Gervais-les-Bains dans le désastre qui y a eu lieu pendant la nuit de mardi dernier ont été réclamés par des amis. Le Préfet du Département a organisé un service spécial afin de faciliter l'expédition des corps. Une large tranchée a été creusée dans le cimetière de l'église pour y recevoir les restes des paysans, des employés des bains et de tous ceux qui sont trop mutilés pour qu'il soit possible de les identifier.

L'un des cocher, qui a sauvé la vie de 20 personnes, couchant aux bains, a reçu l'offre de fortes sommes d'argent, de ceux qu'il a transportés, jusqu'à un lieu de sûreté à travers le pont provisoire qu'il avait improvisé. Mais il n'a voulu accepter qu'un costume, le sien ayant été perdu dans le désastre. En effet, ses habits avaient été mis en lambeaux dans les heureux et courageux efforts qu'il a multipliés pour sauver la vie des pensionnaires.

Acquittement de Mme Raymond.

Paris, 14 juillet—Mme Raymond, accusée du meurtre de Mme Delaporte Simone, a été acquittée.

Elle a déclaré qu'en surprenant son mari et sa maîtresse, et celle-ci lui jetant des regards ironiques, elle n'a pas été maîtresse d'elle même et a fait feu sur celle qui avait ainsi brisé tout son bonheur

A cours de son témoignage, M. Raymond n'a jamais porté ses regards sur sa femme.

L'accusée était vivement affectée.

Les délibérations du jury ont été courtes.

Elections en Angleterre.

Londres, 14 juillet—Le vote total maintenant est comme suit :

Ministériels, 1,725,966; Oppositions, 1,851,545; sur les 137 sièges qu'il y a encore à remplir, les Conservateurs avaient 42, les Libéraux dissidents 15; les Gladstoniens 48 et les Nationalistes Irlandais, 31.

Le *Times* de ce matin croit que M. Gladstone est maintenant certain d'avoir une majorité de quarante au Parlement.

Le *Chronicle* espère une majorité Libérale de cinquante.

Londres, 14 juillet—Aujourd'hui à midi les retours reçus indiquent que l'opposition a maintenant une majorité de 1 contre le gouvernement. Les avis officiels jusqu'à midi des résultats des élections indiquent qu'il y a eu de nommés : 236 conservateurs, 36 libéraux-unionistes—total pour le gouvernement, 272; libéraux 215 travailleurs 3, anti-parnellites 44 et parnellites 7—en tout de 273 pour l'opposition.

Les membres irlandais suivants ont été élus :

Comté Clare—Division Est : William Redmond, Parnellite, élu; majorité, 446. En 1886 les nationalistes n'avaient pas d'opposition.

Wexford—Division Nord : T. J. Healy, anti-Parnellite, élu; majorité, 4,564. En 1886 pas d'opposition aux nationalistes.

Meath—Division Sud : P. Fulham, anti-Parnellite, élu; majorité, 83. En 1886 pas d'opposition aux nationalistes.

Comté Cork—Division Nord-Est : M. Morrogh, anti-Parnellite, élu; majorité, 3,417. En 1886 pas d'opposition aux nationalistes.

West Meath, Division nord.— J. M. Taste, anti-parnellite, élu. En 1886, pas d'opposition aux nationalistes.

Comté Queen, (Irlande) Division Leix —M. McDonold, (McCarthite) élu; parte McCarthite 119.

Kilkenny, Division sud—P.A. Chance, anti-parnellite, élu; majorité 311; en 1886 pas d'opposition aux internationalistes.

Meeting à 5 P. M.

Londres, 14 juillet—Cette après-midi à 4:55 les retours complets reçus indiquent l'élection de 246 conservateurs, 36 libéraux, 50 anti-parnellites, 36 unionistes-libéraux, 8 parnellites et 3 libéraux.

Lambartonshire — Ecosse—Capt. Sinclair, libéral, élu; majorité 298.

Cork County—Division Nord-Est—M. Morrod, anti-Parnellite, élu; majorité 3,417.

Yorkshire — Division Bowdenshire — Col. W. H. Wilson Todd, conservateur, élu; majorité 350.

Essex—Division Malon—Cecil Dodd, libéral, élu; majorité 468.

Gloucestshire—Division Cirencester—A. B. Winterbotham, libéral, élu; majorité 153.

Carmatesbire — Division Est — Abel Thomas, libéral, élu; majorité 440.

Glamorganshire—Middle Division—S. F. Evans, libéral, élu; majorité 4,216.

Meath, Division Sud—P. Fulham, anti-Parnellite, élu; majorité 83.

Wexford, Division Nord—T. J. Healy, anti-Parnellite, élu; majorité 4,663.

Comté Clare, Division Est—William Redmond, Parnellite, élu; majorité 446.

Ayreshire, Division Sud—Eaglne Wason, Libéral, élu.

West Meath, Division Nord—J. M. Taste, anti-Parnellite, élu.

Argylshire—D. H. MacFarlane, Libéral, élu.

Bonne Grève.

Londres, 13 juillet—On croit que on circulation sera faisable que lundi. Collins, le séquestre de comité était morte subitement. Cette nouvelle est fausse. Mlle Collins est actuellement à Londres et en excellente santé.

Contre les droits d'octroi.

Madrid, 14 juillet—Un grand soulèvement se propage en Espagne contre les droits d'octroi. A Salvo, les bureaux d'octroi ont été brûlés par un rassemblement d'émeutiers. Lorsque le percepteur et ses employés des bureaux se sont dénoncés du bâtiment en feu, ils ont été lapidés et plusieurs d'entr'eux furent grièvement blessés.

Les émeutiers se sont alors emparés de la maison municipale. Le maire a fui, mais a avait aussi reçu des blessures. Les émeutiers ont forcé les coffres forts et détruit nombre de documents. Ils ont établi un furieux vouloir résister aux troupes, mais celles-ci ont fait feu sur eux, on cet ted plusieurs et blessé beaucoup d'autres.

Le mort vivant.

Londres, 14 juillet—Mme William Astor dit que son mari marche toujours rapidement vers un complet rétablissement. La rumeur de la mort de M. Astor a causé la plus vive indignation parmi les amis de la famille et on a résolu de punir l'Agence de Nouvelles ou Findlétin qui a mis en circulation.

M. Adams, l'agent de M. Astor à Londres, a reçu, par le cable une dépêche de M. Baldwin, agent américain de M. Astor. Il y demande la confirmation de la nouvelle de la mort de M. Astor, venue par un télégramme signé : CLEMENT.

Aucun individu de ce nom à M. Adams, n'a jamais eu ici aucun rapport avec M'Astor. Je ne puis comprendre que M. Baldwin, ou qui que ce soit, ait ainsi ajouté foi à un avis sur pareil conçu, émanant d'un inconnu. Le fait est d'autant plus surprenant que nous communiquons constamment par le cable.

Bourse au Coton.

Londres, 14 juillet—Une association de capitalistes bien appuyée ici, à la Nouvelle Orléans et à New York, projette de fonder une Bourse au Coton à Hambourg. Les opérations seront principalement conduites contre Brême et Liverpool, et on cela on prendra avantage des lignes directes de navigation entre Hambourg et l'Amérique. On dit que la date des dites opérations sera déterminée après le retour des incorporateurs américains déjà en route pour Hambourg.

Home Rule.

Dublin, 14 juillet—Le journal *Independent*, Parnellite, dit qu'un groupe choisi de libéraux a tenu un meeting hier à Londres et qu'il y a été annoncé que la Home Rule Bill sera ajourné, avec l'adhésion du Parti Irlandais, afin qu'on puisse présenter au prochain Parlement quelque mesure de réforme considérable.

Le Choléra.

St-Pétersbourg, 14 juillet—Quelques médecins de cette ville annoncent que le choléra a fait son apparition à Moscou, où on compte 35 cas dans les hôpitaux; néanmoins aucun décès jusqu'ici. La maladie continue de se propager dans les villes des districts infectés. On rapporte que le choléra a éclaté dans un village près de Jelets, gouvernement d'Orel.

MADRID, 14 juillet—Le rapport de la Commission Médicale Espagnole, envoyée à Paris pour s'enquérir de la nature de la maladie que l'on prétend être le choléra, a été reçu. Il déclare que cette maladie est le choléra asiatique. A la suite de ce rapport le gouvernement a ordonné que des mesures fussent prises immédiatement, le long de la frontière, à l'effet d'empêcher l'introduction de la maladie en Espagne.

St-Pétersbourg, 14 juillet—Depuis le dernier rapport vingt nouveaux cas de choléra et onze décès, causés par lui, ont été constatés à Sambirsk, sur le Volga.

Par suite de la rumeur que les docteurs ont fait enterrer vivantes des victimes du choléra, les hommes d'affaires de la ville de Saratoce se sont révoltés contre les autorités et les médecins.

Une populace surexcitée a assailli et pillé la station de police, les hôpitaux pour cholériques, ainsi que les résidences du chef de la police et des médecins.

Plusieurs malades ont été enlevés d'un hôpital afin de les empêcher d'être enterrés vifs, disaient les ignorants émeutiers. Les infirmiers ont été attaqués et deux de ceux-là tués.

Ces révoltes ont amené de prendre pleine possession de la ville, où l'on craignait fait indubitablement, aussi l'arrivée fort opportune de troupes qui avaient été appelées. Un cet fait face aux soldats qui ont reçu l'ordre de tirer sur eux. Trois émeutiers ont été tués et quatre blessés, puis les émeutiers se sont dispersés.

Troubles en Irlande.

Dublin, 14 juillet.—Des factions politiques rivales en sont venues aux mains à Portadown. Il y a eu 2,000 hommes en armes. Deux fois déjà ils ont repoussé la police. Il y a eu échange de coups de feu ; plusieurs blessés.

L'Etna.

Rome, 14 juillet—L'éruption de l'Etna croît rapidement en violence. Tous les cratères sont en action ; il est probable que plusieurs villages et nombre de résidences vont être détruits. L'un des cratères vomit continuellement une grande colonne de lave très large et profond de plusieurs mètres.

Un autre lance des pierres incandescentes à une immense hauteur.

Les élections en Angleterre.

Londres, 14 juillet—Les retours à minuit étaient comme suit :

Conservateurs 249. Libéraux 232, McCarthytes 51, Libéraux-Unionistes 30, Parnellites 7, Parti du Travail 3. Total Gladstoniens 293 ; total ministériel 287.

La situation à Paducah.

Paducah, Ky., 14 juillet—Il y a eu, la nuit dernière, un autre conflit entre blancs et nègres, mais personne n'a été blessé. La milice avait été relevée, mais subséquemment on l'avait rappelée. Parvine, le nègre qui avait été arrêté mardi soir, est mort et les nègres déclarent qu'il était que cette mort soit vengée. Situation très grave.

Hier soir une force spéciale de police —cent hommes—fut chargée de patrouiller la ville et toutes les mesures furent prises pour le maintien de l'ordre.

A 9 heures l'émeute de la partie nord-est de la ville vit 150 nègres au-delà du Oak Grove Cemetery, et plusieurs coups de feu furent échangés.

Dès qu'on en eût informé les autorités de la ville, cent fusils furent mis aux mains de citoyens bien déterminés, qui se portèrent à l'endroit où les nègres étaient postés les nègres. La compagnie de milice a été de nouveau appelée en service. Elle attend maintenant des ordres à l'arsenal.

La ville est actuellement de l'agitation ; il est supposé que de s'y livrer aux affaires accoutumées. C'est un déplorable état de choses ; on craint que bien du sang ne soit versé avant le retour du calme.

Lorsque les citoyens armés, dont il vient d'être parlé, arrivèrent à l'endroit où l'on disait que s'étaient massés les nègres armés, ceux-ci avaient gagné les bois voisins.

Après être restés là deux heures environ, ces citoyens se sont divisés en détachements et ont commencé à patrouiller la ville.

Le bruit a répandu que des nègres armés sont aux confins de la ville et dans les bois avoisinants. Aujourd'hui même une force battra ces bois et arrêta les nègres. Déjà on a mis la main sur plusieurs chefs.

A cinq heures ce matin le calme régnait ; néanmoins des hommes de confiance, le Winchester à l'épaule, patrouillaient les rues avec la plus grande vigilance.

La situation à Homestead.

Lebanon, Pie, 14 juillet—Le gouverneur Pattison, accompagné de son état-major, a inspecté aujourd'hui la 1ère brigade. Que'ques uns des officiers d'état major viennent directement de Homestead.

Le major Wright, de la troisième brigade, campée à Homestead, interrogé sur la situation de cette localité, a répondu que tout y est calme, mais aussi que la compagnie est bien sombre. Les gréviste, a-t-il ajouté, sont armés et il y aura probablement du sang versé avant le règlement final.

Le massacre à Missoula.

Spokane, Washington, 14 juillet—Les troupes du Fort Spokane sont parties aujourd'hui à 11 heures pour Wallace.

D'après les dernières nouvelles il paraît que le massacre à Mission a été fort exagéré, ou plutôt une invention. Un seul homme a été tué, et accidentellement.

Le dimanche au World's Fair.

Chicago, 14 juillet—M. Washington Hasing, l'un des directeurs du World's Fair, est d'avis de ne passer des cinq millions du gouvernement plutôt que de fermer le dimanche.

Meurtre.

Bay City, Michigan, 14 juillet—Le petit Bartlett, sur lequel son propre père a fait feu hier, a succombé à sa blessure. Le père déclaré est à la prison du comté ; les médecins qui le soignent, pensent qu'il mourra certainement de sa blessure.

Mort subite.

Sacramento, Cal., 14 juillet.—L'ex-gouverneur Booth est mort subitement ce soir.

Les Troubles dans le District Cœur d'Alène.

Les Troupes Fédérales sont en route, mais arriveront trop tard.

Les Mineurs n'appartenant pas à l'Union ont déjà été chassés du pays et l'Ordre est rétabli.

Boise City, Idaho, 14 juillet—L'excitation est à son paroxysme.

Le gouverneur a reçu, hier après midi, de Spokane : "Pas de troupes encore. Elles n'ont quitté Harrison Landing qu'à 7 heures A. M. Les grévistes ont conduit 132 de nos mineurs non syndiqués mardi soir, à un certain point, et après les avoir volés, ont tiré sur eux. Nous savons qu'il y en a eu deux de tués, mais on parle d'autres victimes. Ils disent qu'ils se feront attaquer aux 200 autres cette après midi.

Le délai mis à l'arrivée des troupes est inexplicable.

Dans l'après-midi un message reçu de l'Inspecteur général Curtis, disait qu'il était allé avec le Col. Carter de Fort Sherman à Cataldo.

Dans l'après-midi, le surintendant Dickinson, de Northern Pacific, a envoyé au gouverneur ce qui suit : Des personnes ont fait sauter nos rails et nos ponts et ont pris possession de nos fils télégraphiques dans le voisinage de Wallace et Mullan.

Nous demandons encore protection pour nos propriétés et nos employés, et qu'on n'intervienne pas dans nos moyens de communication ; aussi que la vie de nos passagers et employés ne soit pas mise en péril. Nous tiendrons le comté et l'Etat responsables de tous